

### Chiffres Clés

Valeur liquidative au 25/4/2023 :	<b>188,599 €</b>
Encours du fonds :	<b>5,7 M€</b>
Encours du fonds maître :	<b>136,1 M€</b>

### Profil de risque et de rendement

Echelle de risque \*



### Gestionnaire financier par délégation du fonds maître



### Caractéristiques

Code ISIN : QS0009083435

Forme juridique : FCPE

Classification AMF : Actions des pays de la zone Euro

Nourricier du fonds maître : Ofi Invest Esg Actions Croissance Durable Et Solidaire

Le fonds nourricier est investi en totalité et en permanence en parts de son fonds maître, hors liquidités accessoires

Durée minimum de placement recommandée : 5 ans

Affectation des résultats : Capitalisation

Date de création : 14/3/2003

Fréquence de valorisation : Hebdomadaire

Devise de cotation : EUR

Frais de gestion max du fonds : 1,80 % TTC

Frais de gestion max du maître : 1,08 % TTC

Heure limite réception des ordres : 11:00

Droit d'entrée max : 4%

Société de gestion : Myria AM

Commercialisateur : Union Financière de France Banque

### Objectif de gestion du fonds maître Ofi Invest Esg Actions Croissance Durable Et Solidaire

Le fonds cherche à obtenir à long terme une surperformance par rapport à l'Eurostoxx 50 sur la durée de placement recommandée en mettant en œuvre une approche ISR. La performance du fonds nourricier pourra être inférieure à celle du fonds maître du fait des frais de gestion propres au fonds nourricier.

### Principaux risques du fonds

Risque actions et de marché, risque de perte en capital, risque lié à la gestion discrétionnaire (l'ensemble des risques est disponible dans le prospectus)

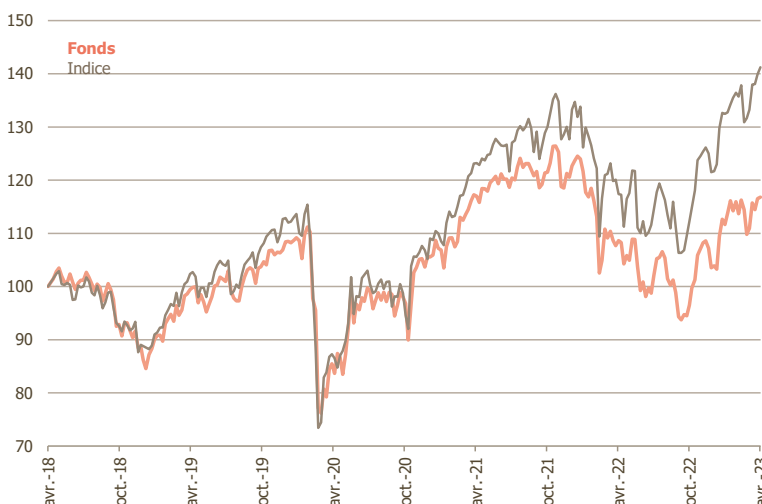
### Performances nettes en €

Source : SIX Financial Information

*Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs et ne sont pas constantes dans le temps.*

Indice : Euro STOXX® 50

*Le fonds est un OPC à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.*



Cumulées	1 mois	2023	1 an	3 ans	5 ans
<b>Fonds</b>	<b>5,3%</b>	<b>12,6%</b>	<b>7,5%</b>	<b>39,6%</b>	<b>16,1%</b>
Indice	6,0%	16,1%	20,3%	61,8%	41,2%
Annuelles	2022	2021	2020	2019	2018
<b>Fonds</b>	<b>9,7%</b>	<b>16,2%</b>	<b>2,7%</b>	<b>25,9%</b>	<b>-16,0%</b>
Indice	-8,7%	22,7%	2,4%	29,4%	-14,1%

### Indicateur de risque

Source : SIX Financial Information

Volatilité du fonds sur 3 ans (156 semaines)

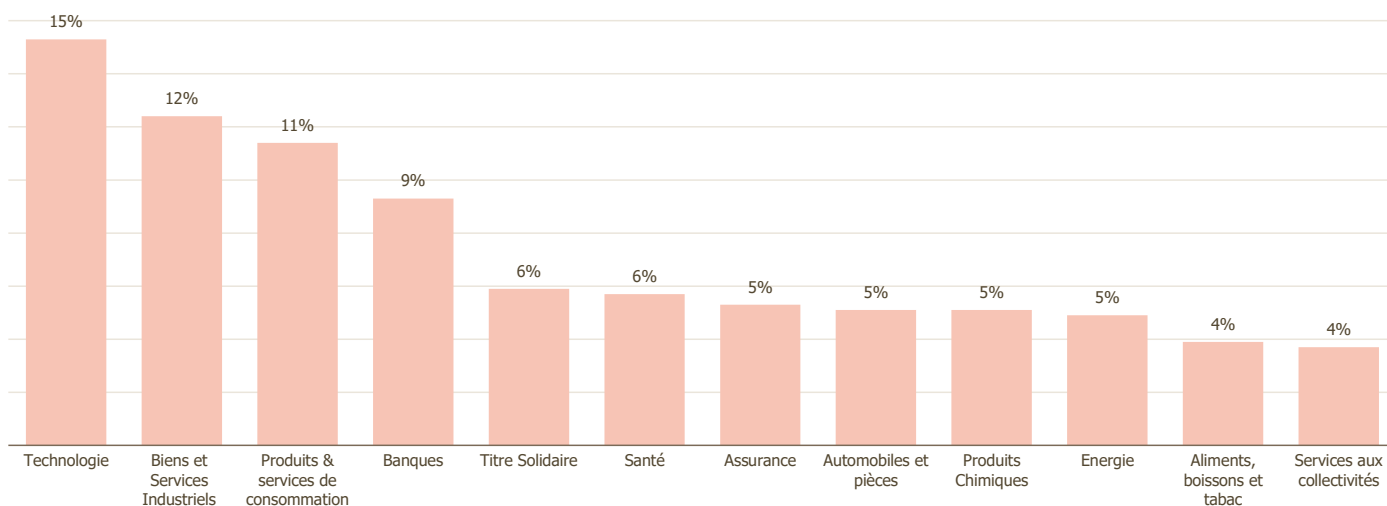
**19%**

\* L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie antérieure ou ultérieure à cette dernière. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Ce fonds ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection. Ce document est établi par l'Union Financière de France Banque à des fins d'information exclusivement. Il contient des éléments d'information et des données chiffrées que l'Union Financière de France Banque considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Toute souscription ne peut être effectuée qu'après lecture du dernier prospectus/règlement du fonds visé par l'AMF, qui détaille, notamment, les principaux risques de ce fonds, la durée de placement recommandée et les frais appliqués. Le prospectus/règlement du fonds, le document d'information clé (DIC), ainsi que les derniers documents périodiques, sont à la disposition du public sur simple demande, auprès de l'Union Financière de France Banque ou sur le site www.uff.net. Il est précisé que la consultation de ce document ne vous dispense pas de consulter vos propres conseils afin de vous permettre de vous forger une opinion sur l'adéquation du produit à vos objectifs d'investissement et à votre situation. L'UFF décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments figurant dans ce document. Ce document ne peut être reproduit sous quelque forme que ce soit ou transmis à une autre personne que celle à qui il est adressé sans l'accord l'express de l'UFF. Union Financière de France Banque, 32, avenue d'Iéna 75116 Paris - Société anonyme au capital de 15 467 031,07 € - 473 801 330 R.C.S Paris - Etablissement de crédit agréé auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (www.acpr.banque-france.fr) en qualité de Prestataire de Services d'Investissement.

**Allocation des actifs du fonds maître**

(source gestionnaire financier)

**Repartition sectorielle**



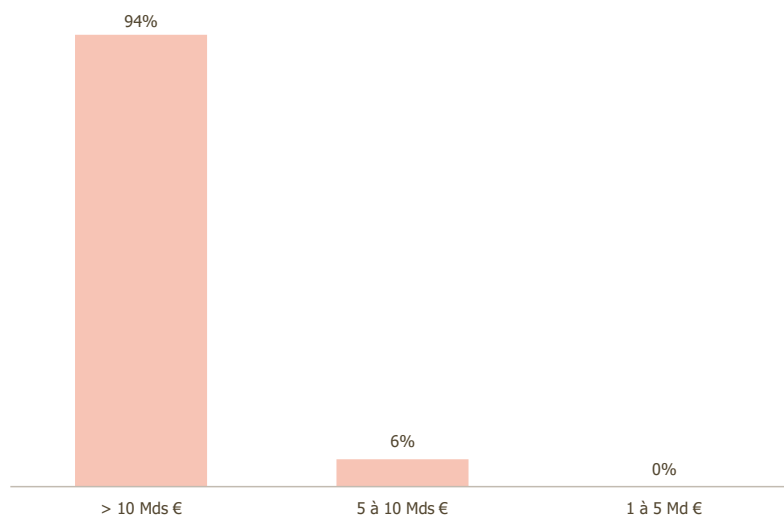
**Principales positions**

Libellé	Pourcentage
Actions France Active Inv	5,9%
ASML	4,7%
L'Oréal	3,8%
LVMH	3,6%
Schneider	3,1%
SAP	3,0%
Enel	2,9%
AXA	2,4%
BBVA	2,4%
INFINEON TECHNOLOGIES	2,2%

**Poids des 10 principales lignes : 34%**

**Nombre de titres en portefeuille : 63**

**Répartition par taille de capitalisation**



## Données ISR du fonds maître

(source gestionnaire financier)

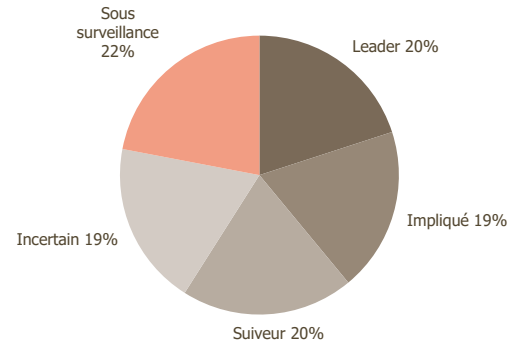
### Processus de sélection ISR

Dans le cadre de ses objectifs de gestion, OFI RS Croissance Durable & Solidaire intègre les résultats de l'analyse ISR à deux niveaux :

- Sont exclus de l'univers d'investissement au minimum 20% des sociétés les plus en retard dans la gestion des enjeux de RSE (catégorie ISR "Sous surveillance") ainsi que les sociétés du secteur de l'armement.

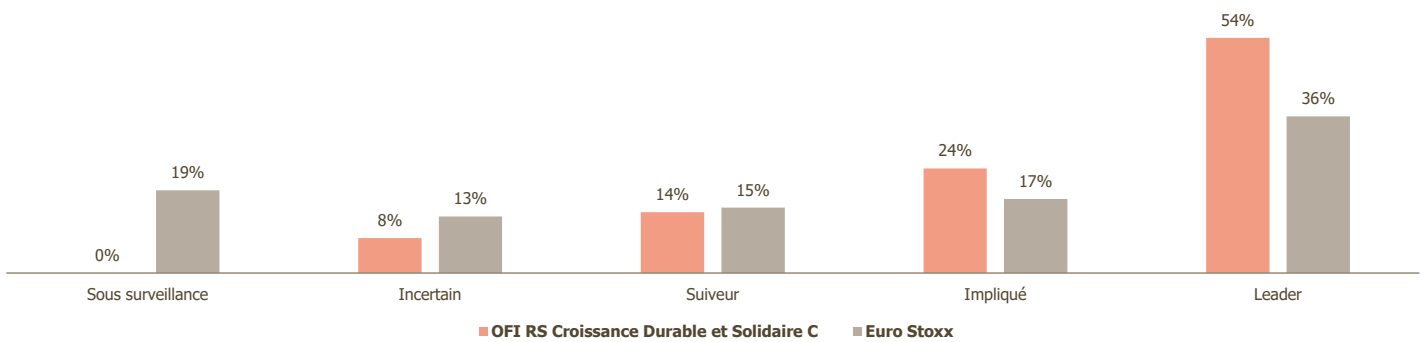
- L'investissement maximal dans une société dépend de sa catégorie ISR et de son évaluation financière, selon une matrice d'investissement communiquée sur le site internet [www.ofi-am.fr](http://www.ofi-am.fr) (Fiche produit et Code de Transparence de l'OPCVM).

Catégorie ISR de l'Eurostoxx  
(en % du nombre de sociétés)



### Evaluation ISR du Fonds

Répartition des Sociétés par catégorie ISR  
(en % des encours)



### Evaluation ISR du Fonds

L'équipe de recherche ISR procède à l'analyse extra-financière des sociétés : identification des principaux enjeux ESG sectoriels puis analyse des pratiques de RSE<sup>(\*)</sup> des sociétés.

Les résultats de cette analyse sont traduits par un Score ISR, établi sur une échelle de 0 à 5, reflet du classement de la société au sein de chaque super secteur ICB<sup>(\*\*)</sup>.

En fonction de ce Score ISR, une catégorie ISR est attribuée à chaque société, au niveau de son supersecteur ICB :

- Leaders : les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG
- Impliqués : actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
- Suiveurs : enjeux ESG moyennement gérés
- Incertains : enjeux ESG faiblement gérés
- Sous surveillance : retard dans la prise en compte des enjeux ESG

(\*) RSE : Responsabilité Sociale des Entreprises

(\*\*) ICB "Industry Classification Benchmark" : méthode de classification internationale des valeurs de marché. Elle a été mise en place en 2005 et porte sur plus de 75 000 sociétés. (ICB) contient 4 niveaux de classification : 10 industries, 19 super secteurs, 41 secteurs et 114 sous-secteurs.